Image not found or type unknown

Nouveau contrat d'intérim au lieu d'avenant...

Par **ktc**, le **01/07/2010** à **14:47**

Bonjour,
Je suis actuellement en contrat d'intérim et ce depuis le 06 avril 2010. Fin avril, mon contrat a été prolongé d'un mois. Au lieu de me faire un avenant, l'agence m'a envoyé un nouveau contrat (avec STC, certificat de travail, etc pour le précédent). Je les ai contacté et il m'a été répondu que comme le mois d'avril finissait par un vendredi, le contrat était cloturé et que le suivant reprendrait le premier jour travaillé du mois suivant (soit le lundi 3 mai). Le motif étant le même, je voulais savoir si la règle du tiers temps ne devait pas être appliquée?
Merci de votre aide!

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés